



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL N°02 – 2021

Demande de crédit en vue de la remise en état du pavillon scolaire de la Léchire

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de M. Muster (président), de Mme Bogorad Quiroga (rapporteure) et de MM. Declercq, Parisod et Zimmermann, Mme Baudet et M. Pahud (vice-président) étant excusés, s'est réunie le lundi 10 mai à la Maison de commune en présence de MM. Durussel et Dumont, Municipaux.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons revu l'ensemble de cette demande de crédit.

Lors de la séance qui a suivi celle avec la municipalité, la commission a statué à l'unanimité des membres présents sur ce préavis.

Il ressort que :

- Le montant du crédit de CHF 35'000, ainsi que les coûts de démolition d'une partie du bâtiment initial de CHF 29'266.20, seront entièrement remboursés par un loyer annuel payé par l'ASIVenoge sur 10 ans.
- Le loyer facturé à l'ASIVenoge est calculé au plus juste pour couvrir les frais de rénovation.
- Ce pavillon scolaire rénové remplacerait celui de Penthalaz dont le loyer est nettement plus élevé. Ceci permettra de baisser une partie des coûts de l'ASIVenoge.

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité des membres présents, au Conseil communal de Penthaz d'accorder à la municipalité le crédit de CHF 35'000 en vue de la remise en état du pavillon scolaire de la Léchire et d'accepter le mode de comptabilisation proposé.

Penthaz, le 10 mai 2021

Le Président


Christian Muster

La Rapporteure


Natacha Bogorad Quiroga